

ESPACE MUNI
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2024

ESPACE MUNI
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2024

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
Bilan	6
Évolution de l'actif net	7
Résultats	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
ESPACE MUNI

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de ESPACE MUNI (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisme reçoit des subventions reliées à des projets. Selon ces ententes un pourcentage est consacré aux frais d'administration. Nous ne sommes pas en mesure d'obtenir les éléments probants pour s'assurer que l'imputabilité des frais d'administration consacrés à ces projets. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de ESPACE MUNI et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements aurait dû être apportés.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Gosselin & Associés inc.¹

Gosselin & Associés inc.
Société de comptables professionnels agréés
Montréal, le 20 juin 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A101673

ESPACE MUNI
BILAN
AU 31 MARS 2024

	2024 \$	2023 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	713 482	752 045
Épargne rachetable à intérêt quotidien	71 014	338 993
Débiteurs (note 3)	120 328	59 370
Subventions à recevoir	315 673	234 423
Frais payés d'avance	<u>7 080</u>	<u>10 892</u>
	<u>1 227 577</u>	<u>1 395 723</u>
DÉPÔT DE GARANTIE	4 215	4 215
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	31 019	19 816
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note 5)	<u>31 748</u>	<u>760</u>
	<u>66 982</u>	<u>24 791</u>
	<u>1 294 559</u>	<u>1 420 514</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	189 143	139 795
Produits perçus d'avance (note 8)	63 746	34 030
Apports reportés (note 9)	1 006 097	1 295 103
Apports en fidéicommiss (note 10)	<u>226 107</u>	<u>132 001</u>
	<u>1 485 093</u>	<u>1 600 929</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	62 767	20 576
NON AFFECTÉ	<u>(253 301)</u>	<u>(200 991)</u>
	<u>(190 534)</u>	<u>(180 415)</u>
	<u>1 294 559</u>	<u>1 420 514</u>

Engagements contractuels (note 11)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

ESPACE MUNI**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	Investi en immobili- sations \$	Non affecté \$	2024 Total \$	2023 Total \$
Solde au début de l'exercice	20 576	(200 991)	(180 415)	19 766
Insuffisance des produits sur les charges	(20 231)	10 112	(10 119)	(200 181)
Acquisition d'immobilisations	<u>62 422</u>	<u>(62 422)</u>	-	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>62 767</u>	<u>(253 301)</u>	<u>(190 534)</u>	<u>(180 415)</u>

ESPACE MUNI**RÉSULTATS****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	2024	2023
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions		
Ministère de la Santé et des Services Sociaux		
Fonctionnement MADA	115 000	115 000
Encadrement MADA	27 374	70 178
Réseautage MADA	120	141 905
Ministère de la Santé et des Services sociaux - EIS	33 515	25 321
Ministère de la Santé et des Services sociaux - Projet		
Mesure 2.4	-	81 006
Ministère de la famille		
Fonctionnement PFM	175 000	125 000
Encadrement PFM	35 084	34 830
Guide SDG	31 515	12 485
Concilivi	26 699	-
Secrétariat aux Aînés - QADA	109 475	46 603
Ministre de la Condition Féminine	119 933	37 908
Fondation Chagnon	616 622	541 353
Voisins solidaires	648 156	627 089
Services aux municipalités	91 071	91 465
Produits divers	31 673	19 089
Colloque et inscriptions	83 550	1 323
Cotisations	43 896	51 497
MétaPrisme	15 470	21 454
Regroupement pour la valorisation de la paternité	-	3 270
Fiducie - Collectif des partenaires	285 432	283 841
	<u>2 489 585</u>	<u>2 330 617</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	1 425 273	1 243 927
Loyer	68 922	66 763
Fonctionnement	132 158	164 587
Honoraires professionnels	10 915	12 590
Colloque	424	-
Fondation Chagnon	61 305	10 664
MétaPrisme	2 350	15 863
Ministère de la Famille	161	21 346
Ministère de la Santé et des Services Sociaux - Secrétariat		
aux Aînés	245 507	289 739
Représentation / promotion	21 578	18 584
Réseaux sociaux et publicité	70 607	91 106
Amortissements des immobilisations	20 231	15 146
Voisins solidaires	421 528	548 591
Voisins éclaireurs - CISSS Estrie	3 500	18 000
Secrétariat aux Aînés - QADA	15 245	13 892
	<u>2 499 704</u>	<u>2 530 798</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(10 119)</u>	<u>(200 181)</u>

ESPACE MUNI**FLUX DE TRÉSORERIE****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	2024 \$	2023 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(10 119)	(200 181)
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations	<u>20 231</u>	<u>15 146</u>
	<u>10 112</u>	<u>(185 035)</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(60 958)	7 735
Subventions à recevoir	(81 250)	41 977
Dépôt de garantie	-	(80)
Frais payés d'avance	3 812	(174)
Créditeurs	49 348	(5 262)
Produits perçus d'avance	29 716	(2 815)
Apports reportés	(289 006)	116 207
Apports en fidéicommiss	<u>94 106</u>	<u>(202 536)</u>
	<u>(254 232)</u>	<u>(44 948)</u>
Sorties de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	<u>(244 120)</u>	<u>(229 983)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(62 422)	(13 741)
Variation des placements	<u>267 979</u>	<u>192 283</u>
Rentrées de fonds nettes liées aux activités d'investissement	<u>205 557</u>	<u>178 542</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(38 563)	(51 441)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>752 045</u>	<u>803 486</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>713 482</u></u>	<u><u>752 045</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

ESPACE MUNI, anciennement connu sous le nom de CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLES, est un organisme à but non lucratif, constitué selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 11 décembre 2019, suite à la fusion des deux organismes, le RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ et le CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLES. C'est un organisme exempté d'impôt sur le revenu.

La mission de l'organisme est :

Accompagner les municipalités afin d'améliorer la santé globale et la qualité de vie des citoyennes et citoyens dans une perspective de développement des communautés.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actifs et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations et les provisions pour mauvaises créances. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Apports reçus sous forme de biens et services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de biens et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se les procurer autrement pour son fonctionnement régulier.

Publicité

Les produits de publicité sont constatés lorsque la publicité est diffusée.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits (suite)

Activités et apports des participants

Les produits d'activités et les apports des participants sont constatés lorsque l'activité a été réalisée ou que les services ont été livrés.

Colloque et inscriptions

Les produits de colloque et inscriptions sont constatés lorsque que les services sont rendus.

Cotisations

Les revenus de cotisations sont constatés à titre de produits au prorata des exercices auxquels elles se rapportent.

Intérêts

Les produits d'intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Placements

Les placements sont inscrits à leur juste valeur, qui correspond au coût majoré des intérêts.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement	5 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. Elles se composent du site web et des droits d'utilisation d'images. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode linéaire et pour une durée de trois ans.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût.

Les actifs financiers évalués au coût se composent de l'encaisse, de l'épargne rachetable, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût se composent des créditeurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes de l'encaisse.

3 - DÉBITEURS

	2024 \$	2023 \$
Comptes clients	116 639	53 796
Taxes à la consommation	<u>3 689</u>	<u>5 574</u>
	<u><u>120 328</u></u>	<u><u>59 370</u></u>

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Équipement informatique	87 508	56 536	30 972	18 927
Mobilier et équipement	<u>18 910</u>	<u>18 863</u>	<u>47</u>	<u>889</u>
	<u><u>106 418</u></u>	<u><u>75 399</u></u>	<u><u>31 019</u></u>	<u><u>19 816</u></u>

5 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2024		2023	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Site web	36 634	11 403	25 231	760
Actifs incorporels	<u>8 025</u>	<u>1 508</u>	<u>6 517</u>	<u>-</u>
	<u><u>44 659</u></u>	<u><u>12 911</u></u>	<u><u>31 748</u></u>	<u><u>760</u></u>

ESPACE MUNI**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2024**

6 - MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 85 000 \$ portant intérêt au taux de 10,70 %, renouvelable annuellement, garantie par une hypothèque mobilière sur l'universalité des débiteurs, d'une valeur comptable de 120 328 \$. Au 31 mars 2024, le solde de la marge de crédit était de 17 \$ et est comptabilisé dans les créditeurs.

L'organisme dispose aussi d'une carte de crédit d'un montant autorisé de 20 000 \$ portant intérêt au taux de 10,70 %. Au 31 mars 2024, le solde de la carte de crédit était de 6 047 \$ et est comptabilisé dans les créditeurs.

7 - CRÉDITEURS

	2024 \$	2023 \$
Comptes fournisseurs	46 342	18 581
Salaires et vacances	130 837	75 699
Sommes à remettre à l'État	<u>11 964</u>	<u>45 515</u>
	<u>189 143</u>	<u>139 795</u>

8 - PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

	Solde au 31 mars 2023 \$	Encaissés / Facturés \$	Constatés à titre de produits \$	Solde au 31 mars 2024 \$
Cotisations	9 280	53 107	43 897	18 490
Activités - Projet Réseau municipalités	<u>24 750</u>	<u>111 577</u>	<u>91 071</u>	<u>45 256</u>
	<u>34 030</u>	<u>164 684</u>	<u>134 968</u>	<u>63 746</u>

9 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement des projets de l'exercice subséquent. La variation dans le solde des apports reportés est la suivante :

	Solde au 31 mars 2023 \$	Octrois / à recevoir \$	Constatés à titre de produits \$	Solde au 31 mars 2024 \$
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
Secrétariat aux Aînés - Encadrement MADA	251 081	-	27 374	223 707
Ministère de la famille - Encadrement PFM	107 585	-	35 084	72 501
Ministère de la famille - CFT	20 911	5 788	26 699	-
Ministère de la famille - SDG	27 115	4 400	31 515	-
Ministre de la Condition Féminine	137 092	50 000	119 933	67 159
Fondation Chagnon	471 472	552 553	616 622	407 403
Ministère de la Santé et des Services sociaux - EIS	29 787	80 000	33 515	76 272
Voisins solidaires	171 725	624 986	648 156	148 555
Secrétariat aux Aînés - QADA	78 335	22 670	101 005	-
Ministère de la famille - Soutien technique aux municipalités et aux MRC	-	10 500	-	10 500
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
	<u>1 295 103</u>	<u>1 350 897</u>	<u>1 639 903</u>	<u>1 006 097</u>

10 - APPORTS EN FIDÉICOMMIS

L'organisme agit à titre de fiduciaire dans le cadre du Projet CPDC - Travailler Ensemble de la Fondation Chagnon.

Les variations survenues dans le solde du fonds du Projet CPDC - Travailler Ensemble sont les suivantes :

	2024 \$	2023 \$
	<u> </u>	<u> </u>
Solde au début	132 001	334 537
Sommes reçues	379 538	81 305
Dépenses	<u>(285 432)</u>	<u>(283 841)</u>
	<u>226 107</u>	<u>132 001</u>

11 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu d'un bail pour ses locaux échéant en juin 2027 totalisent 235 242 \$ et les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

	<u> </u> \$
2025	70 818
2026	72 235
2027	73 679
2028	18 510